

## Cession du contrat de liquidité

Un accord de cession relatif au contrat de liquidité conclu entre Exane et Imerys (la "**Société**") le 1<sup>er</sup> avril 2021, a été conclu entre Exane, BNP Paribas Arbitrage et la Société, avec effet au 23 octobre 2023 (la "**Date de Cession**").

A compter de la Date de Cession, l'ensemble des droits et obligations d'Exane au titre du contrat de liquidité est cédé à BNP Paribas Arbitrage, société anonyme dont le siège social est situé 1 rue Laffitte, 75009 Paris, enregistrée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 349 895 833.

A toutes fins utiles, il est rappelé qu'au 12 avril 2021, date de mise en œuvre du contrat de liquidité en cours, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 0 titre ;
- 5 000 000,00 €.

---

***Leader mondial des spécialités minérales pour l'industrie** avec un chiffre d'affaires de 4,3 milliards d'euros et 14 000 salariés en 2022, Imerys offre des solutions fonctionnelles à haute valeur ajoutée pour un grand nombre de secteurs, depuis les industries de procédés jusqu'aux biens de consommation. Le Groupe mobilise sa connaissance des applications, son expertise technologique et sa maîtrise des sciences des matériaux pour proposer des solutions basées sur la valorisation de ses ressources minérales, des minéraux de synthèse et des formulations. Celles-ci apportent des propriétés essentielles aux produits de ses clients et à leurs performances, comme par exemple réfractarité, dureté, conductivité, opacité, durabilité, pureté, légèreté, filtration, absorption, ou hydrophobie. Imerys s'inscrit dans une volonté affirmée de développement responsable en particulier pour contribuer à l'émergence de produits et procédés respectueux de l'environnement.*

---

Relations Investisseurs

Cyrille Arhanchiague + 33 1 49 55 64 84  
finance@imerys.com

Contact Presse

Claire Garnier +33 (0)1 49 55 66 65

---